



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à 20 heures 39 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 43 - Pouvoirs : 4 - Votants : 47

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AVET LE VEUF E. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLON S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DÉREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECHIA M-P. - VILLEMAGNE M. -

Excusés : BOCQUET C. (pouvoir PONTAIS M.) - BRUSSOZ M-C. (pouvoir DUPONT D.) - COICAUD C. (pouvoir DAUBERCIES M-C.) - NICOLAZZO G. (pouvoir RITTAUD A.) - TILLOY D.

Absents : ANTHOINE D. - AUGY A-L - BERTHOLIO C. - BONGOAT J-B. - BURNET C. - CHATELARD A. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSSENS P - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - RIBIOLLET C. - VEDOVINI C. - VINDRET R. VOGLER A.

Secrétaire de séance : ARBEZ D.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2020

Date d'affichage : 11/02/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 ;
- **APPROUVE** le bail emphytéotique à intervenir avec HAUTE-SAVOIE-HABITAT, sur une parcelle communale (parcelle 282 H n° 3081), dans le cadre du projet d'aménagement « chez Gavel » (commune déléguée de Thorens-Glières), pour une durée de 65 ans et moyennant une redevance d'un euro par an (soit 65 €), et **AUTORISE** une servitude de passage public piéton en surface, sur ladite parcelle, à titre gratuit ;
- **APPROUVE** la dénomination d'une future voie nouvelle dans le cadre du projet d'aménagement « le Bognon » (commune déléguée de Thorens-Glières), et **VALIDE** le nom de « route Louis Morel » ;
- **DÉCIDE** de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement du secteur « Le Bognon » (commune déléguée de Thorens-Glières), et d'instituer un périmètre d'étude, suivant le plan présenté en séance, délimitant les terrains concernés par le projet urbain, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents en rapport avec cette affaire,
- **APPROUVE** l'acquisition de 6 parcelles boisées sur le territoire de la commune déléguée d'Évires (lieux-dits « Le Pesset » et « La Bataille »), pour un montant total de 6 500 € TTC (frais d'acte à la charge de la commune) ;
- **APPROUVE** l'acquisition de 5 parcelles boisées sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue (lieu-dit « la Houeta ») pour un montant total de 13 000 € TTC (frais d'acte à la charge de la commune) ;
- **VALIDE**, dans le cadre du contrat de DSP en cours avec la société IDEX (distribution du réseau de chaleur sur le territoire), une réévaluation sur 5 ans, avec une baisse de 50 % de la redevance versée à la commune et une augmentation du prix à hauteur de 2,5 %

par an, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat, afin de formaliser ces éléments ;

- **AUTORISE** la signature d'une convention précisant les relations entre l'AFP des Glières (association foncière pastorale) et les communes de Fillière et de Glières-Val-de-Borne ;
- **VALIDE** le versement d'une subvention (d'un montant de 1 487,73 € par enfant), au profit de l'école maternelle de l'Alliance, école privée du territoire de la commune déléguée de Thorens-Glières sous contrat d'association avec l'État,
- **APPROUVE** les compléments à apporter à la délibération n°2020-04 en date du 13.01.2020, précisant les montants et l'affectation des crédits dans le cadre de l'autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif ;
- **ADOpte** le **Budget Annexe « Bois et forêts » 2020** de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	111 315,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	111 315,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	60 968,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	60 968,00 €

- **ADOpte** le **Budget Annexe « caveaux – cimetière » 2020** de la commune de Fillière, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	55 320 €	TOTAL	55 320 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	55 320 €	TOTAL	55 320 €

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal (exercice 2019) de la commune de Fillière,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « bois et forêts » (exercice 2019) de la commune de Fillière,
- **ADOpte** le compte de gestion du budget principal de la commune de Fillière (exercice 2019), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;
- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe « bois et forêts » de la commune de Fillière (exercice 2019), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal 2019 de la commune de Fillière ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « bois et forêts » 2019 de la commune de Fillière ;
- **VALIDE** et arrête comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune de Fillière pour l'année 2020 :
 - TH : 7,97 % → TF : 8,56 % → TFNB : 49,17 %

À 45 voix pour et 2 abstentions :

À 45 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de locaux sportifs sur la commune (vestiaires foot – commune déléguée d'Évires) ;

À 46 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le Budget Principal 2020 de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	9 299 497 €	TOTAL	9 299 497 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	6 371 633 €	TOTAL	6 371 633,00 €

À 44 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **VALIDE** l'attribution des subventions 2020 aux associations, selon les éléments présentés durant la séance via le tableau récapitulatif suivant :

Nom de l'association		Montants 2020 attribués
Association Foncière Pastorale	Thorens-Glières	305,00 €
Association sportive Aviernoz/Les Ollières	Les Ollières	2 000,00 €
Avenir Musical Glières	Thorens-Glières	2 500,00 €
Azhuré	Evires	600,00 €
Club Ainés Saint-Martin	Saint-Martin-Bellevue	500,00 €
Club Nordic des Glières	Thorens-Glières	5 000,00 €
Comité de jumelage Credin Evires	Evires	1 600,00 €
Amicale des Saillots	Aviernoz	1 000,00 €
FC Fillière	Thorens-Glières	2 000,00 €
Football Club AS Evires	Evires	3 000,00 €
Glières en 205	Thorens-Glières	0,00 €
Glières Organisation	Fillière	600,00 €
JPEG Photoclub	Saint-Martin-Bellevue	2 000,00 €
Lezards Martiaux d'Evires	Evires	400,00 €
Lou Foleru	Evires	6 000,00 €
Maison des Pionniers		0,00 €
MJC Fillière	Thorens-Glières	20 900,00 €
Saint-Martin Loisirs	Saint-Martin-Bellevue	4 000,00 €
Ski club Évires	Evires	2 500,00 €
Souvenir français	Aviernoz, Evires, Les Ollières, Thorens-Glières	550,00 €
Souvenir français	Saint-Martin-Bellevue	550,00 €

Tennis Club de Thorens	Thorens-Glières	3 000,00 €
Thorens-Fêtes	Thorens-Glières	10 000,00 €
UNC Alpes Parmelan	Thorens-Glières	370,00 €
USEP les Ollières	Les Ollières	200,00 €
USEP SMB	Saint-Martin-Bellevue	100,00 €
USEP Thorens-Glières	Thorens-Glières	400,00 €
Subventions associations Filière 2020		69 525,00 €
ADMR Parmelan	ex CCPF	16 000,00 €
ADMR Gros Chêne Parmelan Salève	ex CCPF	200,00 €
Association sportive du Collège Parmelan Groisy	ex CCPF	600,00 €
CAF La Roche / Bonneville	La Roche	300,00 €
Collège du Parmelan	ex CCPF	3 690,00 €
Filière Grimpe	ex CCPF	1 400,00 €
Handball club de la Filière	ex CCPF	4 000,00 €
Les Volants de la Filière	Groisy	1 000,00 €
Livr'evasion	ex CCPF	500,00 €
Les P'Tious Brulins d'Groesy	Groisy	400,00 €
Tennis Club d'Argonay	Argonay	400,00 €
UNC Alpes Parmelan	Villaz	200,00 €
US Football Pringy	Pringy	800,00 €
Subventions associations ex CCPF + extérieur		29 490,00 €
APF France Handicap	Anancy	200,00 €
Médiathèques des malades du CH Anancy Genevois	Anancy	200,00 €
APEDYS des 2 Savoie	Seynod	200,00 €
Subventions hors Filière		600,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		99 615,00 €
Crèches		
Les P'tiouts	Thorens-Glières	66 000 €
Pomme d'Happy	Les Ollières	89 000 €
ADMR Gros Chêne Viéran	Saint-Martin-Bellevue	61 752 €
Total		216 752,00 €

Affiché le : **25 JAN. 2020**



Le Maire

Christian ANSELME